académie Besançon

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

APRES LE BAC
VERS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Présentation de PARCOURSUP

Salon de l'Étudiant le 20 janvier 2018

Qui sommes nous ?

SAIO : service académique d'information et d'orientation du Rectorat de Besançon : Chef du SAIO : **Maurice DVORSAK**

Le SAIO pilote auprès du recteur la politique académique en matière d'orientation
Il assure l'organisation et la gestion de l'orientation et de l'affectation dans l'académie

Pour l'accès à l'enseignement supérieur : deux correspondantes académiques, Psychologues de l'éducation nationale, chargées de gestion de la plateforme PARCOURSUP
Jacqueline NICOLAZZI et **Florence PERROUD**

La nouvelle plateforme

Pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, les élèves de terminale (et les étudiants qui souhaitent se réorienter) disposent d'une plateforme d'information et d'orientation accessible par Internet :

PARCOURSUP
www.parcoursup.fr

Les élèves de terminale doivent se munir

- ✓du N° INE (9 chiffres, 2 lettres) à demander à leur lycée
- ✓d'une adresse mail qu'ils utilisent couramment

La nouvelle plateforme

Simplification de l'accès à l'information.

Coordination des pré-inscriptions et des admissions **au niveau national** grâce à :

- un dossier unique,
- un calendrier harmonisé.

Accompagnement des candidats tout au long de la procédure dans leurs choix d'orientation

Respect de la réglementation sur les diplômes.

Les formations concernées

- ✓**1re année de licence**
- ✓**1re année commune au études de santé : PACES**
- ✓**DUT** : diplôme universitaire de technologie
- ✓**CPGE :** classe préparatoire aux grandes écoles
- ✓**BTS** : brevet de technicien supérieur
- ✓**BTSA :** brevet de technicien supérieur agricole
- ✓**DTS :** diplôme de technicien supérieur
- ✓**DCG :** diplôme de comptabilité et de gestion
- ✓**Diplôme des métiers artistiques**
- ✓**Certaines écoles de commerce**
- ✓**En école d'ingénieurs**
- ✓**En école nationale d'architecture**
- ✓**Certaines écoles supérieures d'art**
- ✓**En classe de mise à niveau**
- ✓**Certaines écoles des secteurs paramédical et social**

Les formations hors PARCOURSUP

Dans l'académie de Besançon

- ✓ Les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI)
- ✓ L'institut supérieur des Beaux-arts de Besançon (ISBA)
- ✓ L'École d'art Gérard Jacot de Belfort
- ✓ L'École supérieure des technologies des affaires de Belfort (ESTA)
- ✓ Le cours hôtelier de Besançon
- ✓ L'École Espera-Sbarro à Montbéliard
- ✓ L'École d'orthophonie de Besançon
- ✓ La formation de préparateur en pharmacie
- ✓ Les formations de secrétariat médical (Croix rouge française…)
- ✓ Les formation aux métiers du social de l'IRTS, hors Assistant de service social et Éducateur technique spécialisé
- ✓ Le DEUST Théâtre de l'Université de Franche-Comté
- ✓ Le BTS Travaux publics du CFA des TP (lieu des cours LP P.A. Pâris)

Hors académie

Université Paris Dauphine, Sciences Po Paris et autres IEP (Instituts d'études politiques)
Certaines écoles paramédicales et sociales, Certaines écoles supérieures d'art
Certaines écoles de commerce, Certaines écoles d'ingénieurs,
Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat

L’année de césure

Si un candidat souhaite effectuer une année de césure après le bac, il lui faut s’inscrire quand même sur PARCOURSUP
(pour un séjour linguistique, des activités associatives, un service civique etc.).

Par exemple :
- un candidat sélectionne sur PARCOURSUP une licence Sciences de la vie,
- il coche en plus une case prévue à cet effet : « demande à bénéficier d’une année de césure »

Au moment de son inscription administrative (après les résultats du bac), l’année de césure lui sera accordée ou non par le président d’université.

En cas d’accord, **une convention est conclue qui garantit** :
- ✓la réintégration ou la réinscription du candidat à l’issue de l’année ou du semestre de césure,
- ✓que le candidat est bien inscrit dans la formation qui l’a accepté pendant sa césure,
- ✓qu’ il bénéficie du statut étudiant pendant toute la période.

Le calendrier

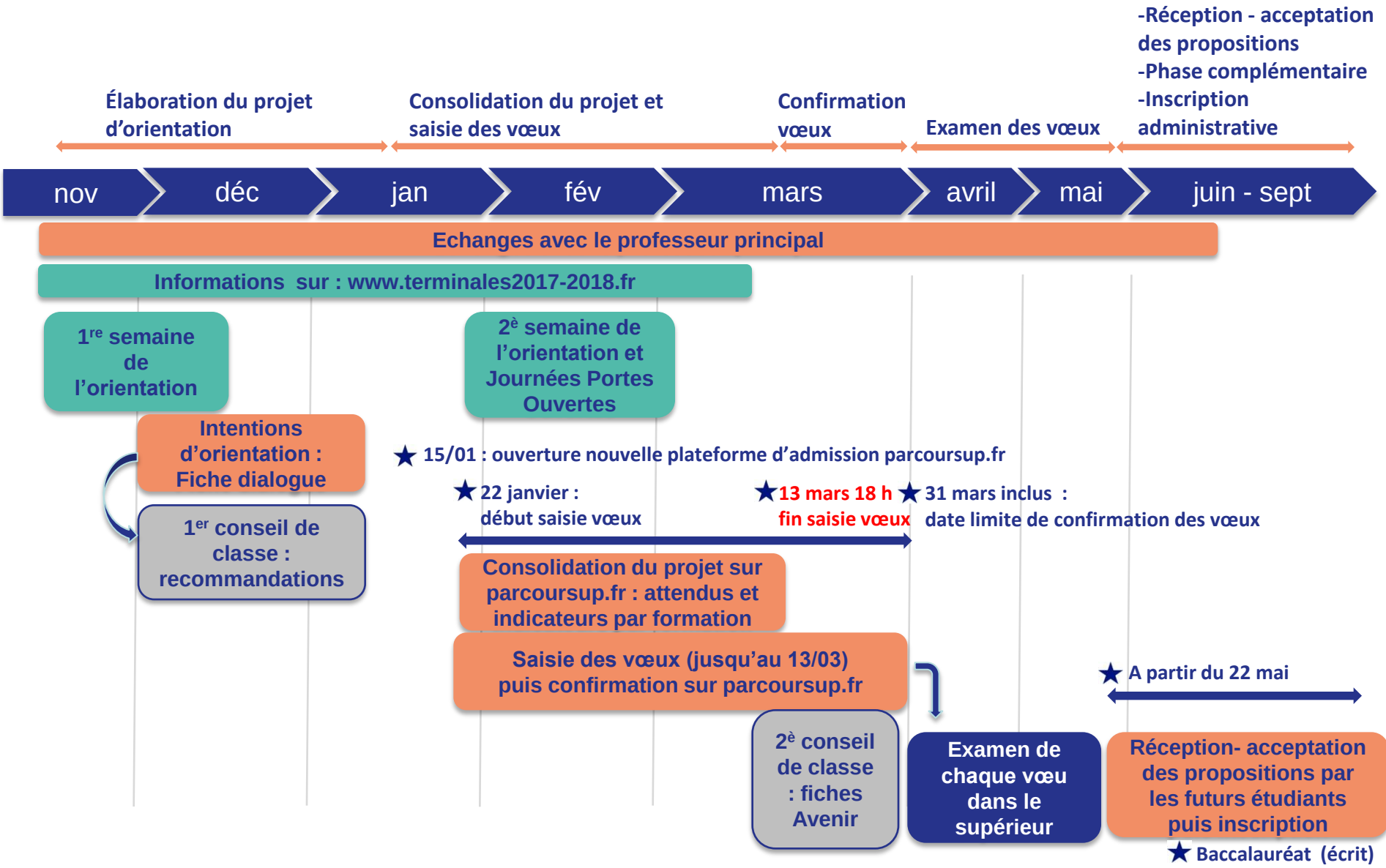

Les dates à ne pas manquer

Du 22 janvier au 13 mars 18h : saisie des vœux

Le 31 mars : date limite de confirmation des vœux
Un vœu non confirmé ne recevra aucune proposition

A partir du 22 mai : début des résultats d'admission

Du 26 juin au 21 septembre : phase complémentaire pour formuler de nouveaux vœux (places vacantes)

Pendant les épreuves écrites du bac, la publication des propositions d'admission est suspendue.

A l'issue des résultats au bac, les cas des candidats sans proposition d'admission seront étudiés par une commission académique qui se chargera de proposer une affectation la plus proche possible de leurs vœux.

L’accompagnement des candidats

Des personnes ressources

- ✓**les candidats peuvent rencontrer les psychologues de l’EN au lycée ou au CIO**
- ✓**Deux professeurs principaux nommés dans chaque classe de terminale**

Des étapes essentielles

- ✓**Le conseil de classe du 1er trimestre :** les professeurs prennent connaissance du projet des élèves à partir de la fiche dialogue et formulent des recommandations
- ✓**Le conseil de classe du 2e trimestre :** les professeurs étudient les vœux saisis par les élèves et formulent un avis pour chaque vœu sur la Fiche Avenir. Chaque Fiche Avenir est transmise via la plateforme PARCOURSUP aux différentes formations demandées.
- ✓**Avril – mai : les équipes pédagogiques des formations d’accueil examinent les dossiers des candidats** à partir de la Fiche Avenir, des bulletins, CV, projet de formation motivé etc**.**
- ✓**A partir du 22 mai :** les candidats reçoivent des réponses à leurs vœux.

L'accompagnement des candidats

Des rendez-vous

✓**Deux semaines de l'orientation :** en décembre et au 2e trimestre

✓**Les Forums du supérieur, les Journées portes ouvertes des établissements de formation et les Salons** (Salon de l'Etudiant)

Des ressources numériques

✓**Mon orientation en ligne : www.monorientationenligne.fr**
Ce service vous permet d'échanger par tchat, mail ou téléphone avec des conseillers sur votre projet d'avenir

✓**Espace d'information : www.terminales2017-2018.fr**
Un site en 5 étapes pour accompagner le parcours des candidats vers l'enseignement supérieur

✓**Les applications PARCOURSSUP à télécharger** pour recevoir sur le portable des candidats toutes les notifications et alertes durant la procédure

Des publications papier

✓**Les brochures régionales éditées par l'ONISEP**
également téléchargeables sur : www.onisep.fr/besancon

L’accompagnement des candidats

PARCOURSUP précise les attendus pour réussir dans les formations choisies.
Pour chaque formation :

✓Affichage des **connaissances fondamentales et compétences nécessaires** à la réussite. Les attendus sont définis à l’échelle nationale.

PARCOURSUP précise les critères pour l’examen des dossiers :

✓Explicitation des éléments matériels pris en compte par chaque formation dans le traitement des candidats et dans la réponse à chaque vœu qui leur sera faite (bulletins de 1re et deux premiers bulletins de terminale, CV, projet de formation motivé…)

Les voeux

Les candidats peuvent formuler dix vœux au maximum
Les vœux ne sont pas classés
Les vœux multiples : les BTS, DUT, CPGE sont regroupés au niveau national par spécialité ou par voie.
Un vœu multiple est composé de plusieurs sous-vœux

Un exemple de vœux multiples de BTS

Un élève demande le BTS Management des unités commerciales à plusieurs endroits :

- ✓ **Au lycée GermaineTillion** à Montbéliard
- ✓ **Au lycée Le Castel** à Dijon
- ✓ **Au lycée Camille Sée** à Colmar
- ✓ **Au lycée Cassin** à Strasbourg
- ✓ **Au lycée Lapicque** à Épinal
- ✓ **Au lycée Chopin** à Nancy

Ces demandes comptent pour 1 vœu et 6 sous-vœux

Les voeux

Les candidats peuvent formuler dix vœux, mais ils peuvent formuler des vœux multiples pour un même diplôme (10 maxi) qui ne compteront que pour un seul vœu

Un exemple de vœux multiples pour les CPGE qui sont regroupés par voie à l'échelle nationale

Une élève demande la CPGE MPSI (mathématiques, physiques et sciences de l'ingénieur) :

- ✓ **Au lycée A à Besançon**, sans internat : 1 sous-vœu
- ✓ **Au lycée B à Besançon**, sans internat : 1 sous-vœu
- ✓ **Au lycée C à Dijon** :
  - Avec internat
  - Sans internat

  } 1 sous-vœu
- ✓ **Au lycée D à Strasbourg** :
  - Avec internat
  - Sans internat

  } 1 sous-vœu

Ces demandes comptent pour 1 vœu et 4 sous-vœux

Les vœux hors académie

Sélectionner des vœux hors académie n'a pas d'incidence pour les formations sélectives (BTS, BTSA, DUT, CPGE, DTS, Classes de mise à niveau en hôtellerie etc.) **puisque c'est après examen du dossier scolaire que les formations effectuent ou non une proposition**.

Pour les licences, surtout pour les mentions de Droit, Psychologie, STAPS et PACES qui sont des formations dites en tension, **priorité est donnée aux candidats résidants dans l'académie.**

C'est l'académie de résidence des parents qui détermine l'académie de rattachement et non plus l'académie de passation du bac (dispositif des dérogations reconduit).

L’apprentissage

Les candidats peuvent formuler jusqu’à 10 vœux en apprentissage, **en plus des 10 vœux autorisés pour des formations sous statut d’étudiant**.
Ces vœux apparaîtront dans le dossier du lycéen dans **une liste distincte** de celle des vœux formulés pour des formations sous statut d’étudiant.

Comme pour les BTS et les DUT sous statut d’étudiant, le lycéen peut formuler un vœu multiple et peut choisir jusqu’à 10 sous-vœux maximum en apprentissage.

Les établissements peuvent décider la poursuite des inscriptions au-delà du 13 mars

Les candidats pourront recevoir deux réponses possibles :
- « Retenu sous réserve de la signature d’un contrat d’apprentissage »,
- « Refusé par la formation en apprentissage ».

Les BTS et DUT en apprentissage de l’académie sont tous sur PARCOURSUP sauf le BTS Travaux publics du CFA des TP au LP P. A Pâris à Besançon.

Traitement des candidatures par les formations

Les formations sélectives (BTS, DUT, CPGE, le DTS…)
Classement des candidatures par les formations d'accueil.

Les formations de Licence et la PACES
Elles n'ont pas la possibilité de refuser un bachelier s'il reste des places vacantes, mais elles peuvent conditionner l'inscription à l'acceptation d'un parcours pédagogique spécifique : **réponse donnée « oui si »**.
Si le candidat refuse, la proposition lui est retirée.

Si pour des raisons de capacité d'accueil, l'université ne peut admettre tous les candidats, le classement des candidats lui permettra désormais d'admettre en priorité ceux dont le parcours et la motivation sont les plus cohérents avec la formation envisagée.

Les lycéens peuvent postuler sur les formations qui les intéressent où quelles soient **mais un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas du secteur de recrutement pourra être fixé par le recteur pour les licences en tension et la PACES**.

Affichage des réponses

Consultation des propositions à partir du 22 mai

Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles…)

Réponse donnée au futur étudiant	Réponse du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	Il accepte ou renonce
ou	
En attente d'une place	Il maintient ou renonce
ou	
NON	

Pour une formation de Licence ou PACES

Réponse donnée au futur étudiant	Réponse du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	Il accepte ou renonce
ou	
OUI-SI (proposition d'admission)	Il accepte ou renonce
ou	
En attente d'une place	Il maintient ou renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

Comment répondre aux propositions

Dès qu'un candidat a au moins deux réponses « oui » et/ou « oui - si » **il doit renoncer à une ou plusieurs réponses pour n'en garder qu'une, mais il peut conserver le bénéfice des vœux placés en attente.**

Il devra alors spécifier s'il maintient ses vœux en attente : **dès qu'une place se libérera, une nouvelle proposition « oui » ou « oui - si » pourra lui être faite sur un vœu en attente.**

Les situations pourront évoluer quotidiennement d'où l'utilité d'avoir téléchargé l'application smartphone qui adressera des alertes aux candidats.

Comment répondre aux propositions

La nouvelle procédure ne demande plus aux candidats de classer leurs vœux.

Pour pouvoir répondre de la manière la plus adaptée aux souhaits des candidats, **ceux-ci sont vivement incités à réfléchir en amont de la période d'affichage des résultats pour pouvoir se prononcer.**

Une commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) pilotée par le recteur sera chargée d'examiner les cas d'élèves sans aucune proposition.

Un exemple d'affichage des réponses

Un candidat a saisi les voeux suivants :

CPGE MPSI lycée A avec internat

CPGE MPSI lycée A sans internat

CPGE MPSI lycée B avec internat

→ 1 vœu et 2 sous-voeux

PACES à l'UFC Besançon

PACES à l'uB de Dijon

→ 2 vœux

Licence STAPS à Besançon → 1 vœu

DUT Informatique à Dijon → 1 vœu avec 1 sous-vœu

CPGE Lettres → 1 vœu avec 1 sous-voeu

Ce candidat a donc 6 vœux et 4 sous-vœux au total

Un exemple d'affichage des réponses

Un candidat obtient les propositions suivantes :

CPGE MPSI lycée A avec internat	En attente d'une place
CPGE MPSI lycée A sans internat	OUI (proposition d'admission)
PACES à l'UFC Besançon	OUI (proposition d'admission)
PACES à l'uB de Dijon	En attente d'une place
Licence STAPS à Besançon	OUI-SI (proposition d'admission)
DUT informatique à Dijon	NON

Un exemple d'affichage des réponses

Un candidat peut apporter les réponses suivantes :

CPGE MPSI lycée A avec internat	En attente d'une place	Il maintient ou renonce
CPGE MPSI lycée A sans internat	OUI (proposition d'admission)	Il accepte ou renonce
PACES à l'UFC Besançon	OUI (proposition d'admission)	Il accepte ou renonce
PACES à l'uB de Dijon	En attente d'une place	Il maintient ou renonce
Licence STAPS à Besançon	OUI-SI (proposition d'admission)	Il accepte ou renonce
DUT informatique à Dijon	NON	

Il a obtenu 3 « oui » ou « oui - si », **il ne peut garder qu'1 « oui » ou « oui - si »**
Il peut renoncer ou se maintenir sur les vœux « en attente d'une place »

Un exemple d'affichage des réponses

Selon le cas de figure :

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission « oui » ou « oui-si » :

- il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus :** il l'indique sur PARCOURSUP
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Le lycéen reçoit plus d'une proposition d'admission « oui » ou « oui-si » :

- Il doit **renoncer** à une ou plusieurs proposition(s) et **accepter une seule proposition**

Précision sur la proposition « oui – si »

Les licences et la PACES n'ont pas la possibilité de refuser un bachelier si des places restent vacantes, mais elles peuvent conditionner l'inscription à l'acceptation d'un parcours pédagogique spécifique : **réponse « oui si »**.

OUI-SI (proposition d'admission)

Ce parcours peut prendre plusieurs formes : licence en quatre ans, remise à niveaux dans certaines matières en plus du cursus, etc. Ces parcours sont adaptés au profil scolaire du candidat et sont définis par chaque université.

Si le candidat refuse, la proposition lui est retirée.

Délai de réponse pour le candidat

Quelles règles pour répondre aux propositions :

Le délai pour répondre à une proposition d'admission est de :

- ✓ **7 jours jusqu'au 25 juin**
- ✓ **3 jours du 26 juin au 20 août**
- ✓ **1 jour à partir du 21 août**

Passés ces délais : la place est libérée pour un autre candidat